

## **COMMUNIQUE**

### **pour diffusion dans les bulletins communaux**

Pôle espace public - environnement  
Direction déchets - propreté

## **COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

### **Présentation des bacs à la collecte**

Les bacs sont à présenter :

- peu de temps avant la collecte ou la veille au soir pour une collecte matinale,
- en bordure de trottoir au plus près de la chaussée,
- poignée tournée vers la chaussée,
- 

et à remiser au plus tôt après la collecte.

### **Jours fériés**

Le service de collecte n'est pas assuré les jours fériés. En cas de jour férié, la collecte des bacs (ordures ménagères et recyclables) est décalée au jour suivant, à compter du jour férié jusqu'en fin de semaine.

### **Remisage des bacs**

Les bacs ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique afin de ne pas gêner le cheminement piéton, l'accès aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, aux poussettes... et préserver la qualité de l'espace public.

Conformément à l'article R 610-5 du code pénal, la violation ou le manquement à l'obligation de remisage sont punis au titre de l'amende prévue pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> catégorie.

### **Vol ou détérioration des bacs**

L'utilisateur est l'unique gardien des différents bacs qui sont mis à disposition.

Le remplacement des bacs est assuré suivant les modalités suivantes :

- Lors de détérioration par l'utilisateur, volontaire ou involontaire, imputable à l'utilisateur, le remplacement du bac est facturé.
- En cas de vol ou incendie, l'utilisateur doit :
  - ✓ soit appeler les services de Brest métropole (02 98 33 50 50),
  - ✓ soit déposer plainte au commissariat le plus proche et transmettre le récépissé de plainte pour obtenir le remplacement du bac. Pour limiter les délais, la demande de remplacement peut être faite par téléphone avant envoi du récépissé de plainte.

### **Donner une seconde vie à vos papiers**

Trier et recycler le papier permet d'économiser des ressources. En effet, il est bien plus écologique de fabriquer du papier recyclé plutôt que du papier issu à 100 % de bois. Selon Citeo, l'éco-organisme chargé du financement de la collecte et du tri des produits recyclables ménagers,

produire du papier issu du recyclage permet d'utiliser trois fois moins d'énergie, trois fois moins d'eau et jusqu'à 30 % de CO<sub>2</sub> de moins que la production de papier à base de bois.

Le recyclage permet aussi de réduire les volumes de déchets à traiter : moins on met de déchets dans les poubelles ordures ménagères (couvercle bordeaux), moins on en incinère à l'unité de valorisation énergétique du Spenot. D'autre part, le recyclage crée plus d'emplois que l'incinération.

En matière de tri des papiers, Brest métropole se situe dans la moyenne nationale : seulement 44 % des papiers comme les journaux, les prospectus, les cahiers, les courriers sont triés et donc recyclés. À titre de comparaison, l'Espagne recycle 64 % de ses papiers, et l'Allemagne 75 %.

Face à ce constat, il est utile de rappeler que **tous les papiers se trient et se recyclent**. Ils sont à mettre en vrac avec l'ensemble des autres produits recyclables (bouteilles plastique, cartons...) dans les poubelles ou conteneurs sélectifs (jaunes).

### **Pas de sac dans la collecte sélective**

Tous les produits recyclables : papiers, bouteilles et flacons plastique, cartons, cartonnettes, boîtes de conserve, cannettes, aérosols... sont à déposer dans les poubelles ou les conteneurs sélectifs (jaunes) en mélange et sans sac.

Cette consigne semble anodine mais elle est déterminante pour le tri et le recyclage de ces matériaux. En effet, l'intégralité du contenu des poubelles et conteneurs sélectifs est apporté au centre de tri TRIGLAZ situé à Plouedern. Ce centre de tri a pour mission de séparer tous les matériaux recyclables pour qu'ils soient dirigés ensuite vers des filières de recyclage adaptées. La séparation des produits ne peut se faire s'ils sont contenus dans un sac ou s'ils sont imbriqués les uns dans les autres.

### **Le tri des emballages en verre**

En 2017, chaque habitant de Brest métropole a trié en moyenne 31,8 kg d'emballages en verre. La tendance est très encourageante. Avec la multiplication des points tri mis en place par la métropole, les tonnages de verre trié augmentent d'année en année (29 kg/hab/an en 2014).

Pour autant, d'après une étude réalisée en juillet 2017 sur le territoire de Brest métropole, près de 3 bouteilles, pots et bocaux sur 10 sont encore jetés avec les ordures ménagères. De plus, il n'est pas rare de retrouver du verre dans les poubelles et conteneurs sélectifs, ce qui engendre des problèmes de sécurité pour les trieurs du centre de tri. C'est de chacun d'entre nous, premiers maillons de la chaîne du recyclage, que dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En mettant le verre d'emballage dans les conteneurs dédiés, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 % et à l'infini.

Quelques conseils et astuces pour trier encore plus et mieux les emballages en verre :

- **Où trouver le point tri du verre le plus proche de chez moi ?** Une carte interactive est disponible sur le site Brest.fr / Agir pour l'environnement / Déchets / La collecte des déchets : le B-A BAC.

- **Peut-on mettre la vaisselle (les verres notamment) dans le conteneur à verre ?** Non, ces matières ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles. Mettez-les dans les gravats à la déchèterie ou dans le bac ordures ménagères.
- **Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ?** Oui, il est recommandé de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur.

### **Collecte des textiles**

Tous les textiles, linges de maison, chaussures et articles de maroquinerie propres et secs se recyclent. Seul condition, les déposer dans le bon conteneur : les conteneurs blancs dédiés aux textiles. Les textiles ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou conteneurs sélectifs, car ils occasionnent des dysfonctionnements dans la filière de tri.

Déposés dans les points de collecte spécifiques aux textiles **dans des sacs bien fermés**, ces textiles usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits, auront une seconde vie : vente directe des vêtements en bon état, recyclage pour les autres (chiffons, isolants thermiques).

La filière repose, entre autres, sur des associations et des boutiques solidaires. Trier et déposer vos textiles usagés est un réflexe simple, bon pour la planète et bon pour l'emploi.

Retrouvez toutes les informations et la carte des conteneurs pour les textiles près de chez vous sur : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

### **Donner une seconde vie à un objet/meuble au lieu de le jeter**

Brest métropole, en partenariat avec l'entreprise Suez et l'association un Peu d'R, récupère sur les déchèteries de Guipavas et du Spernot des objets et des meubles en bon état. Une fois collectés, l'association Un Peu d'R offre une seconde vie aux objets via son magasin (77 rue Auguste Kervern à Brest) ou en équipant des logements pour des personnes en difficulté.

Les collectes ont lieu les mercredis de 9h30 à 12h et de 14 h à 18h :

- semaines impaires sur la déchèterie de Guipavas (ZI de Lavallot, rue Jean-Baptiste Boussingault),
- semaines paires sur la déchèterie du Spernot (179 boulevard de l'Europe à Brest).

*Sauf la semaine du 7 au 13 mai 2018, les quatre premières semaines d'août, et les vacances de Noël.*

Par ailleurs, il est possible d'apporter directement des objets/meubles à l'entrepôt de l'association Un peu d'R, situé au 35 rue Georges Bizet à Brest. Ouvert le lundi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.